



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 juillet 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Michel FRUGIER et Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
9 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
10 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
12 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 LA BIOLLE	Philippe DA SILVA LOPES	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Edouard SIMONIAN
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
30 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
31 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
32 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
33 MERY	T Nathalie FONTAINE	
34 MERY	T Stéphane ROULET	
35 MOTZ	T Daniel CLERC	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération
37 ONTEX	T Jacques CURTILLET	Pouvoir de Laurent FILIPPI
38 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération
39 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
40 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
41 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
42 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
44 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
45 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
46 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
47 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
48 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
49 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir Robert AGUETTAZ
50 VOGLANS	T Martine BERNON	
51 VOGLANS	T Yves MERCIER	

26 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL

Esther POTIN
Antoine HUYNH

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Amandine HUGOT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services
Directrice générale adjointe des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 juillet 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 32 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 49 présents et 57 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 23 Année : 2022

Exécutoire le : 21 JUIL. 2022

Publiée le : 21 JUIL. 2022

Visée le : 21 JUIL. 2022

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} août 2022

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes suivantes :

I – Créations de postes :

Pour les besoins de la régie à autonomie financière de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en raison notamment du travail mené sur la nouvelle organisation des services de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la fin des contrats d'affermage et de prestation en décembre 2023 et à la recherche d'une harmonisation de gestion de ces services sur l'ensemble du territoire de Grand Lac, il est nécessaire de créer certains postes dès à présent afin d'anticiper l'évolution de ces services.

Il est proposé de créer les postes suivants pour les besoins de la régie à autonome financière de l'eau et de l'assainissement :

- Création d'un poste d'attaché pour assurer les fonctions de responsable du service de la relation usagers pour l'encadrement du service,
- Création d'un poste d'adjoint administratif réparti entre les services Travaux VRD (Voirie – Réseaux – Divers) et service Eau Potable,
- Création d'un poste d'adjoint technique pour assurer les fonctions de releveur de compteurs.
- Dans le but de piloter la suppression des branchements d'eau potable en plomb et de créer une dynamique constante de déplacement des compteurs depuis l'intérieur des habitats vers la limite publique, il est proposé de créer un poste de technicien,
- Pour répondre à la dynamique de travaux et notamment la dynamique de renouvellement patrimoniale des réseaux (durée de vie 80 ans), il est proposé de créer un poste de technicien,
- Afin d'assurer l'encadrement du nouveau service en charge des travaux Voiries et Réseaux (VRD), il est proposé de créer un poste d'ingénieur pour assurer les fonctions de responsable du service « travaux VRD ».
- Afin de réduire les aléas d'intervention et les coûts associés il est nécessaire de renseigner correctement la base de données patrimoniale des réseaux sous le SIG, avec la mise à jour des données de terrain. Il est donc proposé de créer un poste d'agent technique pour assurer les fonctions de cartographe,
- Dans le cadre d'une action coordonnée à l'échelle des deux communautés d'agglomérations (Grand Chambéry et Grand Lac), afin d'accompagner et de porter les actions communales visant à réduire les consommations en eau et à protéger la ressource, il est proposé de créer

un poste de technicien. Ce poste sera partagé à 50% sur l'opération « Eau Climat, on agit » et 50% sur des actions pédagogiques du Service Des Eaux.

Pour les besoins du service Valorisation des Déchets et économie circulaire :

Dans le cadre de la réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères, en lien avec le déploiement des conteneurs semi-enterrés (CSE) sur le nord du territoire ainsi le déploiement des abri bacs à biodéchets, il est proposé de créer un poste de technicien en charge du suivi logistique.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifiés d'un diplôme de Bac,
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des techniciens territoriaux.

II – Modification du temps de travail :

Un agent de Grand Lac travaillant au sein des Maisons France Service est actuellement à temps complet avec une mise à disposition pour 20% de son temps de travail au profil du SIVSC. Cet agent a récemment manifesté sa volonté d'arrêter sa mise à disposition.

Pour autant, les missions de son poste actuel au sein de Grand Lac est bien de 80%.

Le comité technique a émis un avis favorable sur cette diminution le 29 juin 2022.

Aussi, il est proposé de réduire la quotité de temps de travail de cet agent de 100% à 80% pour tenir compte de cette évolution, il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer en contrepartie un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 28h par semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits aux budgets correspondants (chapitre 012) et ont été intégrés dans les perspectives financières Eau et Assainissement.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L 332-13, L 332-14, L 332-8 1° et 2°, L 326-1, L 352-4 et L 352-5,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} août 2022,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 19 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 51
- Présents et représentés : 60
- Votants : 60
- Pour : 60
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er août 2022

Date de transmission de l'acte : 21/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/07/2022

Numéro de l'acte : d4246 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220719-d4246-DE

Date de décision : 19/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.